



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2226

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : Requalification du quai Pierre Dupont - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2226**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Requalification du quai Pierre Dupont - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription de l'opération de requalification du quai Pierre Dupont à Rochetaillée sur Saône, à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le quai Pierre Dupont traverse le centre-ville de Rochetaillée sur Saône. Cette voie est l'axe principal de la commune avec un trafic moyen de près de 2 500 véhicule/jour ouvrable.

Le quai est une voie rectiligne où la vitesse est limitée à 50 km/h. On constate pourtant que 14 % des vitesses enregistrées dépassent la vitesse réglementaire de 50 km/heure. Ces vitesses excessives entraînent un risque important de collision d'un piéton par un automobiliste.

De nombreux commerces sont situés sur ce quai et la vie du village est principalement concentrée sur cette voie.

Le quai présente une emprise de 19 mètres de largeur.

Cette voie est empruntée par les transports en commun et par des poids lourds qui livrent plusieurs fois par semaine le supermarché présent sur le quai.

Le projet prévoit :

- de sécuriser la circulation générale en réduisant la vitesse et en incitant les véhicules de transit à emprunter la route départementale 433 (route de Lyon),
- de sécuriser les piétons et les usagers des commerces locaux,
- de favoriser les modes doux par la création d'une piste cyclable afin de relier la piste cyclable située sur la route départementale 433,
- de mettre en valeur le végétal présent sur la voie,
- de s'approprier l'espace public, lieu de rencontres et d'échanges pour les riverains,
- d'organiser le stationnement d'une manière plus homogène.

Le projet ne nécessite aucune acquisition foncière.

Le conseil de Communauté est sollicité pour l'individualisation de l'autorisation de programme pour les phases études d'aménagement pour un montant de 40 000 €.

L'étude d'aménagement est planifiée pour le deuxième semestre 2011.

Les travaux d'aménagement sont programmés à partir de fin 2011 et sur l'année 2012 et sont estimés à 950 000 €. Cette estimation sera précisée à l'issue des études d'aménagement et fera l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification du quai Pierre Dupont à Rochetaillée sur Saône.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2426 pour un montant de 40 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.